



## CLUB NAUTIQUE FRANCEVILLE

Chemin de la baie 14810 MERVILLE FRANCEVILLE PLAGE  
Tél : 02 31 24 21 97 Mail : clubnautiquefranceville@orange.fr

TARIFS 2025 (TTC)				
CATEGORIE	LONGUEUR BATEAU	ADHESION	REDEVANCE AMARRAGE	TOTAL
A	< 5m	250 €	505 €	755 €
B	5,00 à 5,49 m	250 €	576 €	826 €
C	5,50 à 5,99 m	250 €	643 €	893 €
D	6,00 à 6,49 m	250 €	714 €	964 €
E	6,50 à 6,99 m	250 €	790 €	1 040 €
F	7,00 à 7,49 m	250 €	867 €	1 117 €
G	7,50 à 7,99 m	250 €	938 €	1 188 €
H	8,00 à 8,49 m	250 €	1 025 €	1 275 €
I	8,50 à 8,99 m	250 €	1 158 €	1 408 €
J	9,00 à 9,49 m	250 €	1 351 €	1 601 €
FORFAIT CALE MISE A L'EAU SAISON (15/3 au 15/11)		250 €	168 €	418 €
STOCKAGE BATEAU SUR LE PARKING SANS MOUILLAGE		250 €	301 €	551 €
MEMBRE ACTIF SANS BATEAU		158 €		158 €
MEMBRE BIENFAITEUR		81€		81 €

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES ADHERENTS	COUT
PARKING BATEAU HORS DATE MOUILLAGE (HIVERNAGE)	133 €
PARKING REMORQUE BATEAU (entre le 15/03 et le 15/11)	133 €
MOUILLAGE VISITEUR (24H)	25 €
MOUILLAGE VISITEUR (SEMAINE)	153 €
SORTIE/MISE A L'EAU BATEAU HORS FORFAIT ADHESION	25 €
TRANSFERT BATEAU REMORQUE / BERS OU L'INVERSE	25 €
<b>ASSISTANCE ET MISE EN SECURITE D'UN BATEAU EN PERIL *</b>	<b>1 530 €</b>

\* **ASSISTANCE ET MISE EN SECURITE D'UN BATEAU EN PERIL D'UN ADHERENT** : (en cours de naufrage) présentant un risque avéré pour la sécurité et/ou l'environnement dans l'enceinte du port (hors frais de renflouage).

### DETAILS DE LA COTISATION:

- La redevance d'amarrage (cotisation) donne droit à l'**utilisation d'un corps mort** attribué par l'agent technique ainsi que l'**utilisation du service de navette** pendant les horaires de fonctionnement affichés au club. Cette cotisation inclut aussi un **forfait d'une mise à l'eau et d'une sortie d'eau du bateau par an** (hors avarie avérée) ainsi que la **mise en place et le retrait de l'orin**. Les autres sorties ou mises à l'eau seront facturées au tarif indiqué dans le tableau « prestations complémentaires » ci-dessus.

- La cotisation vous permet de bénéficier des installations et services proposés par l'association : les locaux du CNF, l'aire de lavage, le parking, le ponton.

L'accès au parking se fait par un badge délivré par notre agent technique, moyennant une caution de 20 euros. En cas de perte, une nouvelle demande devra être faite auprès de notre agent technique, moyennant une nouvelle caution de 20 euros.

- Toute prestation complémentaire ou changement de bateau doit "**obligatoirement**" être signalés à la trésorière (pour raisons techniques et financières), à défaut à notre agent technique.

- L'adhésion donne droit d'assister et de participer aux **diverses assemblées**, elle confère le **droit de vote**, elle permet de **participer** aux activités et festivités du CNF (une contribution financière pourra être demandée).

**AGENT TECHNIQUE (passeur) : Stéphan - 06 83 56 39 74 (uniquement en saison pendant les horaires de passage).**